



fédération nationale des associations de maîtres E

I
N
T
E
R
A
C
T
I
O
N
S

Comparatif international des aides spécialisées

Document de synthèse

Mars 2019

Etude conduite par le
Groupe de Travail en lien avec le
Comité Scientifique
de la
Fédération Nationale des Associations
de Maîtres E (F.N.A.M.E)
de novembre 2015 à août 2018



Présentation de l'étude

La France possède une histoire singulière, dans le paysage international, de la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, ceci dans son financement comme dans les modalités d'accueil et d'aide. Le test *Binet et Simon* permet, dès le début du XX^{ème} siècle, d'identifier les besoins particuliers d'enfants qualifiés alors d'« arriérés ». En 1909, le Ministère de l'instruction publique crée, pour eux, des classes de perfectionnement. Se développent alors progressivement, le plus souvent dans des cadres associatifs ou hospitaliers, des accompagnements thérapeutiques (orthophonie, psychologie...). La question du financement de ces soins se pose rapidement sachant que ces élèves fréquentent des classes dans l'école (classe dite de perfectionnement) ou hors l'école (classe dans les Institut Médico-Éducatif (IME) ou les Instituts Médico Pédagogique (IMP). L'Etat choisit à ce moment-là de séparer le financement de l'instruction de celui du soin, marquant alors une rupture entre l'accompagnement scolaire qui a lieu à l'école et l'accompagnement thérapeutique qui a lieu à l'extérieur de l'école (création de la sécurité sociale).

L'accueil des élèves "inadaptés", puis ceux en "grande difficulté" a évolué avec la création des Groupes d'Aides Psycho-Pédagogiques (G.A.P.P) en 1970 et des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté en 1990 (R.A.S.E.D), qui rassemblent à leur création psychologues scolaires, maîtres G (maître spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle ex-rééducative) et maîtres E (maître spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique). Ces professionnels de l'adaptation scolaire présents dans ces dispositifs accompagnent les élèves au sein de l'école, en parallèle des aides thérapeutiques qui ont lieu en dehors de l'école.

La loi de 2005 change le paradigme d'accueil des élèves à besoins particuliers, dans la logique internationale impulsée par la déclaration de Salamanque (conférence de 1994). Tout enfant a sa place à l'école et doit bénéficier de l'accueil adapté. Or, c'est à nouveau, un dispositif hors l'école qui est créé : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H) qui reconnaît les besoins et attribue des compensations au sein de l'école et hors l'école, pour les adultes tout autant que les enfants.

Enfin la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République affirme pour la première fois le principe de l'école inclusive. Elle consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

Les enseignants de RASED, via la circulaire de 2014, apparaissent alors comme ressource pour l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein des écoles. De leur spécificité initiale, liée à l'analyse et au traitement de la grande difficulté scolaire, naît une nouvelle mission, celle de personne-ressource pour l'École.

Dans ce contexte de mutation des missions, la FNAME s'est questionné, via son Groupe de Travail en lien avec le Comité Scientifique (GTCS), sur ce paradigme inclusif dans d'autres pays au système éducatif comparable : les systèmes scolaires, les professionnels présents à l'école, la définition des Besoins Éducatifs Particuliers (BEP) , les protocoles de reconnaissance des besoins éducatifs et les projets d'accompagnement.

Ce sont autant de points qui ont été décrits dans un premier temps (année 2015-2016 pour les pays francophones, et 2016-2017 pour d'autres pays européens) : cette étape a été essentiellement bibliographique. Dans un deuxième temps (année 2017-2018), nous avons proposé aux enseignants spécialisés des différents pays étudiés, de préciser leurs pratiques dans le cadre d'un questionnaire, hébergé sur le site de l'INSHEA (Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour

l'Éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés).

Les pays étudiés sont les suivants : Belgique, Suisse, Italie, Allemagne, Irlande, Suède, Finlande, Espagne. Les adhérents de la FNAME ont aussi été consultés. Cette enquête a permis d'aller au-delà des descriptifs recueillis par les données bibliographiques, mais nous a aussi écartés d'une démarche scientifique pour plusieurs raisons : le nombre de réponses n'est pas équivalent d'un pays à l'autre; pour certains pays il est trop faible pour que ce soit représentatif, et enfin les traductions ont généré des difficultés de communication puis de compréhension. Compte-tenu de ces limites pour plusieurs pays, nous nous sommes appuyés sur des recherches en ligne : sites internet officiels administratifs ou universitaires, sites internet d'écoles, ou encore blogs d'enseignants spécialisés ...

Bien que l'on ne puisse pas réserver une valeur scientifique à ces résultats, les membres du comité scientifique ont convenu que nous pouvions leur reconnaître une valeur qualitative fiable.

Nous nous proposons donc par ce numéro spécial d'Interaction, de présenter l'ensemble des données recueillies pendant ces trois années d'études, et de commenter de quelle manière ces données interfèrent entre elles et avec notre cadre professionnel d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique en RASED.

Pour chacun des pays étudiés, nous suivons le même sommaire, dans la limite des informations rassemblées.

1/ Système éducatif

2/ Formation initiale

3/ Définition des Besoins Éducatifs Particuliers (BEP)

4/ Identification et évaluation des élèves BEP

5/ Protocoles d'aide ou procédures d'aide

6/ Modalités d'accompagnement auprès des élèves, enseignants et familles

7/ Partenariat (collaboration entre accompagnement éducatif, de soins ou pédagogique)

8/ Principales difficultés, principaux atouts du métier

(réponses issues des questionnaires et entretiens pour quelques pays)

Présentation de l'aide spécialisée par pays étudié

Belgique page 05

Suisse page 21

Suède page 27

Finlande page 35

Espagne page 38

Italie page 43

Irlande page 47

Allemagne page 54

Discussion page 60

Bibliographie et sitographie page 63